

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), M. BOURDOLLE Philippe (M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

Affiché le : 18/10/2022

11. Signature d'une convention de mise à disposition du foyer de football entre l'association Soccer Performance Academy et la commune de Boisseuil.

L'association Soccer Performance Academy a été créée le 1^{er} juin 2022 et a pour objet de proposer un cadre d'expression favorable à la progression du joueur de football et de développer et de diffuser des contenus d'entraînement. L'association souhaite proposer des formations concrètes et adaptées aux différentes catégories d'âges et diffuser des contenus d'entraînement issus des dernières avancées et recherches scientifiques en matière de développement technique, tactique et psychomoteur du joueur de football.

C'est à ce titre que l'association a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un local afin de pouvoir dispenser ces formations les lundis en période scolaire de 17h30 à 21h et une journée en période de vacances scolaires.

Il est ainsi proposé de mettre à disposition de cette association la salle du foyer de football pour un montant de 30 € par mois sur 10 mois (l'association n'utilisera pas le foyer en juillet et en août).

Une convention de mise à disposition sera signée afin de fixer les droits et obligations de chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association Soccer Performance Academy ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

